Au-dessus des vignes
et à la lisière des forêts,
les prairies pentues, pâturées
par les chèvres, profitent aux
paysages. Car il est montagnard ce
terroir, fait de prairies,
de bocages et de ruisseaux.
Une montagne faite pour les chèvres,
à leur aise sur ces terres
escarpées.

Leur appétit pour l'herbe fraîche
et fleurie sauve les parcelles
de l'enfrichement.

AOP Rigotte de Condrieu
Réglement européen N°1160/2013 du 07/11/2013
décret n°2013-1058 du 22/11/2013

12 opérateurs en AOP

Altitude :
140 à 1400 m

Rhône-Alpes
Départements de la Loire et du Rhône

Zone AOP :
48 communes du Parc naturel régional du Pilat

Particularité :
Aire de production recoupe en majeure partie
le Parc naturel régional du Pilat

Races de chèvres :
Saanen, Alpine chamoisée
et race du Massif Central

Alimentation des chèvres :
herbe, foin et céréales issus de l'aire d'appellation

Superficie AOP :
50 000 ha dont 20 000 ha de surface agricole utile

Fête locale :
Vins et Rigotte en fête le 1er mai à Condrieu

Organisme de Défense
et de Gestion de l'appellation
Rigotte de Condrieu :
Animatrice : Tél. 04.78.19.61.67
www.rigottedecondrieu.fr

Rigotte de Condrieu
SYNDICAT DE DÉFENSE DE L'APPELLATION

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

Loire
LE DÉPARTEMENT

Parc naturel régional du Pilat

LA TERRE N'EST PAS SI RONDE 04 78 48 56 73 - Photos Françoise DELORME - à consommer avec modération - Conception graphique et impression : COMMUNICATION | 69850 Saint-Martin-en-Haut | Tél. 04 78 19 16 16 IMPRIM'VERT

La Rigotte de Condrieu

APPELLATION D'ORIGINE PROTÉGÉE

Rigotte de Condrieu

Un écrin pour la Rigotte de Condrieu

BAT

* à consommer avec modération